

**RÉPONSE DU TRANSPORTEUR À L'ENGAGEMENT NUMÉRO 3
(DEMANDÉ PAR LA RÉGIE)**

Engagement 3

(demandé par la Régie le 2007-11-13)

Vérifier s'il est possible de déposer l'entente client-fournisseur 2008 du groupe Technologie.

R3 : Le Transporteur dépose ci-après les trois ententes suivantes constituant l'entente client-fournisseur 2008 qu'il a conclue avec le groupe Technologie, soit :

- **Entente client/fournisseur 2008 avec la direction principale Télécommunications ;**
- **Entente cadre client-fournisseur 2008 avec la direction principale Informatique ;**
- **Entente de partenariat 2008 (Volet Innovation technologique) avec le groupe Technologie.**

Par ailleurs, le Transporteur précise que l'entente cadre client-fournisseur avec la direction principale Informatique mentionne la mise en place d'un plan d'efficience dont l'impact réel sera reflété dans l'entente de 2009.

ENTENTE CLIENT/FOURNISSEUR 2008

1. Objet de l'entente

La présente entente vise à formaliser la relation d'affaires entre:

Hydro-Québec TransÉnergie (HQT),
ci-après nommée "Le Client"

ET

Direction Principale Télécommunications (DPT) Groupe Technologie,
ci-après nommée "Le Fournisseur"

Cette entente prend effet à compter du 1^{er} jour du mois de janvier 2008 jusqu'au 31 décembre de la même année.

2. Produits et services

La présente entente couvre les produits et services offerts par la DPT, à un prix établi à coût complet à savoir:

- Services de téléphonie
- Services accès réseaux et sécurisation
- Circuits
- Radio-mobiles
- Déplacements, ajouts et modifications (DAM)
- Services Généraux
- Maintenance spécialisée

Ils vous sont présentés de façon plus détaillée à **l'annexe A** et à **l'annexe B**.

3. Modalités de l'entente

- 3.1 Le fournisseur s'engage à fournir les produits et services spécifiés dans la présente entente à un tarif établi à coût complet pour la durée de l'entente et identifié à **l'annexe A**.
- 3.2 Le Client s'engage à défrayer les coûts relatifs à cette entente tels que décrit au document de **l'annexe A**.
- 3.3 Des coûts additionnels seront facturés pour toute consommation de produits ou de services non prévue à la présente entente, notamment celle résultant de la mise en place de mesures d'urgence.

- 3.4 La présente entente ne couvre pas les services rendus aux filiales ou autres entités externes à Hydro Québec. Ces services feront l'objet, si nécessaire, d'une facturation externe, distincte de la présente entente.
- 3.5 La facturation des produits et services se fera généralement sur une base mensuelle.
- 3.6 Les imputations comptables s'effectueront aux centres de coût fournis par le Client.
- 3.7 Le traitement éventuel d'une sous-imputation ou d'une sur-imputation se fera, lorsque requis, selon les modalités définies aux encadrements de l'entreprise émis par la vice-présidence Finances.

4. Particularités de l'entente

Toute particularité ou tout engagement spécifique du Fournisseur ou du Client relatif à la demande et à la fourniture des produits et des services offerts sont spécifiés à l'annexe C.

5. Clause d'exclusivité

Conformément aux orientations de l'entreprise et à moins de spécifications contraires, le Client doit s'adresser exclusivement au Fournisseur pour son approvisionnement en produits et services identifiés.

6. Documents annexés à l'entente

Les annexes suivantes font partie intégrante de la présente entente Client/fournisseur.

- 'A' Sommaire de la facturation interne
 - 'A-1' Sans transfert d'actifs
 - 'A-2' Avec transfert d'actifs
- 'B' Répertoire des produits et services DPT
- 'C' Clauses particulières
- 'D' Plan des mesures d'urgences
- 'E' Niveau d'intervention/niveau de service

Les annexes 'E' seront révisées d'ici le 28 septembre 2007 afin de faire refléter les changements organisationnels des deux organisations.

- 'F' Procédures d'escalades

7. Gestion de l'entente

La présente entente sera gérée par **M. Louis-Omer Rioux** dûment désigné à représenter le Client et par **M. Éric Proulx** dûment désigné à représenter la Direction Principale Télécommunications, lesquels ont pour principales responsabilités de s'assurer :

- Que les engagements décrits aux présentes sont respectés;
- Que le suivi de l'entente est réalisé selon un calendrier convenu;
- Que les solutions (plan de redressement) sont acceptables et mises de l'avant.
- Qu'une révision de la présente entente soit entamée à compter ou vers le 1^{er} août de chaque année, relativement aux différents engagements et de les actualiser, le cas échéant.

Pour la portion relative à la facturation à coût complet de la présente entente, la gestion administrative est confiée à **M. Denis Daigneault** représentant du Client et à **M. René Rouleau**, chef Plans et administration de la DPT.


SIGNATURES DU CLIENT ET DU FOURNISSEUR

Cette entente est signée à Montréal,



Isabelle Courville, Présidente
Division TransÉnergie

11/9/17
Date



Patrick Truong, directeur principal
Télécommunications

20/08/2007
Date



Élie Saheb, vice-président exécutif
Technologie

29/10/07
Date

ANNEXE A-1 Sans transfert d'actifs

Sommaire de la facturation

Pour l'année ci-haut mentionnée, l'entente couvre les produits et services offerts par la DPT, à un prix établi à coût complet, à savoir:

| Produits et services | Mode de facturation | 2008 |
|--|----------------------------|-----------------------|
| Téléphonie | Forfaitaire | 18 313 511 \$ |
| Circuits | Forfaitaire | 121 867 497 \$ |
| Services d'accès réseaux | Forfaitaire | 6 462 908 \$ |
| Radio mobile | Forfaitaire | 4 718 958 \$ |
| Maintenance spécialisée | Forfaitaire | 175 617 \$ |
| DAM voix et réseautique | Variable | 602 227 \$ |
| Services généraux de télécom/Services Ad Hoc | Variable | 159 831 \$ |
| TOTAL GRILLE TARIFAIRE | | 152 300 550 \$ |

Initiales client: _____

Initiales DPT: _____

ANNEXE A-2 Avec transfert d'actifs

Sommaire de la facturation

Pour l'année ci-haut mentionnée, l'entente couvre les produits et services offerts par la DPT, à un prix établi à coût complet, à savoir:

| Produits et services | Mode de facturation | 2008 |
|--|----------------------------|----------------------|
| Téléphonie | Forfaitaire | 18 313 511 \$ |
| Circuits | Forfaitaire | 61 131 859\$ |
| Services d'accès réseaux | Forfaitaire | 6 462 908 \$ |
| Radio mobile | Forfaitaire | 4 718 958 \$ |
| Maintenance spécialisée | Forfaitaire | 175 617 \$ |
| DAM voix et réseautique | Variable | 602 227 \$ |
| Services généraux de télécom/Services Ad Hoc | Variable | 159 831 \$ |
| TOTAL GRILLE TARIFAIRE | | 91 564 912 \$ |

Initiales client: _____

Initiales DPT: _____

ANNEXE B

Répertoire des produits et services de la DPT

Vous pouvez consulter la liste des divers produits et services offerts par la Direction Principale Télécommunications en accédant, via internet, au site du groupe Technologie à l'adresse suivante: <http://groupetechnologie.hydro.qc.ca>

Une brève description des différents produits et services vous est fournis ainsi que le niveau de service offert pour chacun d'eux.

Initiales client: _____

Initiales DPT: _____

ANNEXE C

Clauses particulières

1. Annuellement, la DPT présentera son plan d'évolution technologique et différentes solutions novatrices rattachées aux orientations stratégiques d'Hydro-Québec.
2. Une rencontre statutaire annuelle aura lieu entre le 1^{er} et le 15 décembre de chaque année, afin de faire l'évaluation du rendement et de mesurer le degré de concrétisation de la présente entente, ainsi que la qualité des services livrés par la DPT.
3. La DPT nommera un représentant dûment autorisé à participer au comité hebdomadaire relatif au suivi des pannes de télécommunications. Ce dernier demeure imputable du suivi, des post-mortem et des plans d'action relatifs aux pannes proprement dites.
4. Annuellement, la DPT présentera son plan d'investissement propre à la division TransÉnergie.
5. Dans une perspective d'efficience et d'amélioration continue, la DPT s'engage à continuer de travailler en tant qu'expert du domaine des télécommunications et à poursuivre son étroite collaboration avec TransÉnergie dans la recherche de pistes d'optimisation, à savoir:
 - contribuer conjointement à revoir les critères de conception, d'ingénierie et de services permettant une réduction des investissements (excluant la croissance du réseau) pour les actifs propres à la division TransÉnergie.
 - Échéancier des livrables: décembre 2007 à avril 2008.
 - conseiller TransÉnergie dans ses choix technologiques pour répondre à ses besoins liés au domaine des télécommunications, soit lors d'un projet de pérennité ou par l'introduction d'une nouvelle technologie.
 - échéancier: en continu en 2008.

Initiales client: _____

Initiales DPT: _____

ANNEXE D

Plan des mesures d'urgence

- MESURES À PRENDRE EN CAS D'ACTIVATION DU PLAN DE RELÈVE DE LA DIRECTION CMÉ AU REPLI DU CCMÉ SIS AU 301 JARRY OUEST.

Initiales client: _____

Initiales DPT: _____

ANNEXE E

Niveau d'intervention / niveau de service

La DPT fournira trimestriellement au client, un tableau de bord avec les indicateurs de performance relatifs aux services rendus. Pour l'année 2008, l'engagement est de maintenir les mêmes objectifs que l'année 2007 pour chacun des indicateurs, à savoir:

ANNEXE E-1

- ✦ Taux de réalisation des entretiens NPCC;
- ✦ (ICC-RM) indice de continuité consolidée radio mobile numérique;
- ✦ (ICT-TÉ) Indice de continuité télécommunication pour TÉ;
- ✦ (IDTTC-TÉ) indice de discontinuité télécommunication des circuits TC de TransÉnergie;

Pour l'année 2009, une réévaluation des objectifs (seuil, cible et idéal) sera faite à la fin de l'année 2008 en fonction des résultats obtenus.

ANNEXE E-2

- ✦ Service de gestion des systèmes de consoles téléphoniques CIC dans les Centres de Téléconduite (CT) pour 2008

Initiales client: _____

Initiales DPT: _____

ANNEXE F

Procédures d'escalades

- Le processus d'escalade déposé en 2007 et présentement en révision et sera déposé avant la fin novembre 2007 et applicable pour la présente entente de 2008.

Initiales client: _____

Initiales DPT: _____

Entente cadre client-fournisseur 2008

ENTRE:

Hydro-Québec TransÉnergie

ET

*LA DIRECTION PRINCIPALE – INFORMATIQUE
GROUPE TECHNOLOGIE*

Août 2007



ENTENTE CLIENT-FOURNISSEUR**Entente cadre 2008**

ENTRE

Hydro-Québec TransÉnergie

ET

Direction Principale – Informatique
Groupe – Technologie**1. Objet de l'entente**

La présente entente vise à formaliser la relation d'affaires entre Hydro-Québec TransÉnergie, ci-après nommé le Client et la direction principale – Informatique (DPI) du groupe – Technologie, ci-après nommé le Fournisseur. Elle établit les modalités de demande et de fourniture des produits et des services offerts par la DPI.

2. Produits et services

La présente entente couvre les produits et services offerts par la DPI et présentés à l'annexe A "*Catalogue 2008 des produits et services de la DPI*".

3. Engagements du Fournisseur

- 3.1 Le Fournisseur s'engage à offrir les produits et services prévus à la présente entente dans le respect des lois et règlements ainsi que des politiques, directives et autres encadrements d'entreprise dont, notamment, les pouvoirs de décisions.
- 3.2 Le Fournisseur s'engage à offrir les produits et les services prévus à la présente entente à un prix établi à coût complet pour la durée de l'entente et identifié à l'annexe B "*Grille tarifaire 2008 des produits et services de la DPI*".
- 3.3 Le Fournisseur s'engage à fournir l'information de gestion appropriée afin de supporter le Client dans ses activités de planification, de suivi budgétaire et d'optimisation de sa consommation des produits et services.
- 3.4 Le Fournisseur s'engage à supporter le Client dans la mise sur pied de mesures d'urgence, lorsque la situation l'exige
- 3.5 Le Fournisseur s'engage à maintenir confidentielle toute l'information reliée à la présente entente, notamment dans le but de respecter la séparation fonctionnelle des divisions de l'entreprise.
- 3.6 D'ici la fin décembre 2007, la Direction principale - Informatique s'engage à proposer conjointement avec le représentant de TransÉnergie, un plan d'efficacité permettant à ce dernier de prioriser sa consommation des produits et services 2008(à l'utilisation), de façon à diminuer les coûts de 10% par rapport à 2007.

La Direction principale - Informatique s'engage aussi à proposer conjointement avec le représentant de TransÉnergie, un plan d'optimisation des produits et services (à contrat) permettant de diminuer les coûts de 10% en 2008. L'impact réel de ces mesures sera relié dans l'entente de 2009.

- 3.7 TransÉnergie s'engage à mandater un représentant, pour élaborer conjointement les plans de l'item 3.6, à prioriser sa consommation 2008 selon le plan retenu, et à revoir les niveaux de service conjointement avec la Direction principale – Informatique.

4. Engagements du Client

- 4.1 Le Client s'engage à consommer les produits et services prévus à la présente entente dans le respect des lois et règlements ainsi que des politiques, directives et autres encadrements d'entreprises dont, notamment, les pouvoirs de décisions.
- 4.2 Le Client s'engage à défrayer les coûts relatifs à sa consommation identifiée et décrite à l'annexe B "**Grille tarifaire 2008 des produits et services de la DPI**" et qui totalise une somme de **20 061 311 dollars**.
- 4.3 Le Client s'engage à défrayer les coûts additionnels de toute consommation de produits ou de services non prévue à la présente entente, notamment celle résultant de la mise en place de mesures d'urgence. Ces ajouts de consommation peuvent être consignés par l'émission d'avenants à la présente entente cadre, principalement pour les services dont le niveau de consommation est établi par enveloppe annuelle.
- 4.4 Le Client s'engage à aviser promptement le Fournisseur de tout événement ayant un effet significatif sur sa consommation en cours d'année.
- 4.5 Le Client s'engage à maintenir confidentielle l'information qui lui est confiée, et à ne pas l'utiliser à son profit ou celui d'un tiers.

5. Modalités de facturation de l'entente

- 5.1 La facturation des produits et services se fera mensuellement de 2 façons : à "contrat annuel" pour les produits dont l'inventaire varie peu et "à l'utilisation" pour les services avec enveloppe annuelle selon la consommation réelle.
- 5.2 Les imputations comptables de la charge de facturation interne devront s'effectuer aux divers centres de coûts identifiés à l'annexe E "**Liste des centres de coûts facturables**".
- 5.3 Le traitement de la sous imputation ou de la sur imputation se fera, lorsque requis, selon les modalités définies aux encadrements de l'entreprise émis par la vice-présidence exécutive Finances.

6. Particularités de l'entente

Toute particularité ou tout engagement spécifique du Fournisseur ou du Client relatifs à la demande et à la fourniture des produits et des services offerts sont spécifiés, au besoin, à l'annexe C par domaine d'activités.

7. Gestion de l'entente

Les responsables désignés, tant par le Client que par le Fournisseur, pour la gestion de la présente entente sont identifiés à l'annexe F "**Liste des responsables de l'entente**" et ont pour principaux rôles de s'assurer :

- que les engagements décrits aux présentes sont respectés;
- que les plaintes non résolues sont prises en charge;
- que les solutions (plan de redressement) sont acceptables et mises de l'avant;
- que le suivi de l'entente est réalisé selon un calendrier convenu.

L'imputabilité des objets de décisions relatifs à la présente entente, à moins de stipulation contraire mentionnée à l'annexe F "**Liste des responsables de l'ententes**", appartient aux niveaux de gestion ci-après identifiés:

| <u>Objets de décision</u> | <u>Niveaux de gestion – client</u> |
|---|------------------------------------|
| Conformité aux encadrements | Niveau 2 |
| Avenants à l'entente client-fournisseur | Niveau 3 |

8. Clause d'exclusivité

Conformément aux orientations de l'entreprise et à moins de spécifications contraires mentionnées à l'annexe C, le Client doit s'adresser exclusivement au CSP pour son approvisionnement en produits et services identifiés au "**Catalogue 2008 des produits et services de la DPI**".

9. Documents annexés à l'entente

Les annexes suivantes font partie intégrante de la présente entente client-fournisseur.

- "A" Catalogue 2008 des produits et services de la DPI
 - A-1 Catalogue 2008 des produits et services de la DPI
 - A-2 Informations additionnelles–Catalogue 2008 des produits et services de la DPI
 - A-3 Tarifs 2008 – Produits et services de la DPI
- "B" Grille tarifaire 2008 des produits et services de la DPI
- "C" Engagements spécifiques relatifs aux produits et services de la DPI
 - C-2 Exploitation des technologies de l'information
- "E" Liste des centres de coûts facturables
- "F" Liste des représentants de l'ententes

10. **Période couverte par l'entente**

Cette entente prend effet à compter du 1^{er} jour du mois de janvier 2008 et aura une durée d'une (1) année



Madame Isabelle Courville
Présidente
Hydro-Québec TransÉnergie

Date : 11/09/07



M. Élie Saheb
Vice-président exécutif
Technologie

Date : 29/10/07

ENTENTE CLIENT-FOURNISSEUR**Entente cadre 2008**

Annexe A

Annexe A-1 Catalogue 2008 des produits et services de la DPI

**Annexe A-2 Informations additionnelles –
Catalogue 2008 des produits et services de la DPI**

Annexe A-3 Tarifs 2008 – Produits et services de la DPI

(documentation à venir)

ENTENTE CLIENT-FOURNISSEUR**Entente cadre 2008**

Annexe B**Grille tarifaire 2008 des produits et services de la DPI**



Groupe technologie - DP Informatique

Grille tarifaire des produits et services - 2008

HO TRANSÉNERGIE

Au 31 mai 2007

Sommaire par domaines - DP Informatique

Au 31 mai 2007

| Domaines | Montant (\$) | |
|--|----------------------|----------------------|
| | 2007 | 2008 |
| HQ TRANSÉNERGIE | | |
| Solutions informatiques | 1 343 655 \$ | 5 974 059 \$ |
| Exploitation des technologies de l'information | 5 250 683 \$ | 4 551 400 \$ |
| Bureautique | 9 322 700 \$ | 9 143 663 \$ |
| Architecture des TI & progiciels de gestion | 596 725 \$ | 392 189 \$ |
| Total | 16 513 763 \$ | 20 061 311 \$ |

Répartition deuxième niveau - DP Informatique

Au 31 mai 2007

| Produits et services | NIVEAU 1 - TRANSÉ (régie) | | TOTAL | |
|---|---------------------------|---------------------|--------------|---------------------|
| | Consom. 2008 | Montant 2008 | Consom. 2008 | Montant 2008 |
| Solutions informatiques | | 5 974 059 \$ | | 5 974 059 \$ |
| Développement et maintenance de solutions informatiques | | 5 974 059 \$ | | 5 974 059 \$ |
| Services conseils | | - \$ | | - \$ |
| Exploitation des technologies de l'information | | 4 551 400 \$ | | 4 551 400 \$ |
| Exploitation annuelle des systèmes informatiques | 2 478 012 | 2 478 012 \$ | 2 478 012 | 2 478 012 \$ |
| Expertise sur demande | 530 000 | 530 000 \$ | 530 000 | 530 000 \$ |
| Sécurité des TI d'entreprise | 3 523 | 1 055 978 \$ | 3 523 | 1 055 978 \$ |
| Produits à consommation variable | | 34 662 \$ | | 34 662 \$ |
| Produits à la consommation des systèmes informatiques | | 34 662 \$ | | 34 662 \$ |
| Licences corporatives | 34 662 | 452 748 \$ | 34 662 | 452 748 \$ |
| Services conseils | | - \$ | | - \$ |
| Bureautique | | 9 143 663 \$ | | 9 143 663 \$ |
| Services bureautique de base | | 9 655 650 \$ | | 9 655 650 \$ |
| Soutien pour micro-ordinateur | 965 | 1 447 500 \$ | 965 | 1 447 500 \$ |
| Soutien pour portable | 2 163 | 3 838 325 \$ | 2 163 | 3 838 325 \$ |
| Soutien imprimantes réseau | 512 | 273 920 \$ | 512 | 273 920 \$ |
| Soutien pour imprimantes locales | 333 | 94 805 \$ | 333 | 94 805 \$ |
| Services bureautique additionnels | | 2 096 428 \$ | | 2 096 428 \$ |
| Services bureautique additionnels à forfait | -1 420 | 221 959 \$ | -1 420 | 221 959 \$ |
| Services bureautique à l'utilisateur | 94 524 | 1 874 469 \$ | 94 524 | 1 874 469 \$ |
| Services électroniques d'entreprise | 3 523 | 1 381 585 \$ | 3 523 | 1 381 585 \$ |
| Services conseils | | - \$ | | - \$ |
| Architecture des TI & logiciels de gestion | | 392 189 \$ | | 392 189 \$ |
| Compétences SAP des utilisateurs | | 194 213 \$ | | 194 213 \$ |
| Assistance des utilisateurs | | 107 392 \$ | | 107 392 \$ |
| Exploitation des logiciels de gestion | | - \$ | | - \$ |
| Gestion et développement des logiciels de gestion | | 90 584 \$ | | 90 584 \$ |
| Gestion des licences & maintenance prog. Gestion | | - \$ | | - \$ |
| Infrastructures des logiciels de gestion | | - \$ | | - \$ |
| Services conseils | | - \$ | | - \$ |

20 061 311 \$

20 061 311 \$

Total

ENTENTE CLIENT-FOURNISSEUR**Entente cadre 2008**

Annexe C**Engagements spécifiques 2008****relatifs aux produits et services de la DPI**

- C-1 Solutions informatiques (non requis)
- C-2 Exploitation des technologies de l'information
- C-3 Bureautique (non requis)
- C-10 Architecture des TI et progiciels de gestion (non requis)

ENTENTE CLIENT-FOURNISSEUR**Entente cadre 2008**

Annexe C-02**Exploitation des technologies de l'information****Particularité # 1 : Acquisition d'infrastructure**

L'orientation du domaine Exploitation, concernant l'acquisition de nouvelles infrastructures (serveurs et logiciels) ou le remplacement des serveurs existants stipule que, dans le cas où le service peut être exploité dans un environnement partageable, les acquisitions seront faites par le Fournisseur, à même ses budgets, afin de lui permettre d'optimiser le parc de serveurs et d'atteindre les objectifs du projet "Consolidation des serveurs". Les coûts d'exploitation incluront donc les coûts d'équipement ou d'amortissement.

Si le service est à usage exclusif du client et est non partageable, le client sera propriétaire des ses infrastructures. Ceci signifie que les frais d'acquisition des équipements et logiciels seront ventilés directement dans ses comptes et les frais d'exploitation (main d'œuvre) seront facturés via le processus normal de facturation interne.

ENTENTE CLIENT-FOURNISSEUR**Entente cadre 2008**

Annexe E**Liste des centres de coûts facturables**

(à venir)

ENTENTE CLIENT-FOURNISSEUR**Entente cadre 2008**

Annexe F**Liste des représentants d'ententes****Gestion de l'entente**

Au moment de la signature de l'entente, **M. Denis Daigneault** est dûment désigné aux fins de représenter le Client, et **M. ou Mme _____** est dûment désigné aux fins de représenter le Fournisseur dans toutes les activités associées à la gestion de la présente entente.

Imputabilité relative aux objets de décision

Nonobstant les niveaux de gestion mentionnés à l'article 7 de l'entente l'imputabilité des objets de décision relatifs à la présente entente est dévolue aux niveaux de gestion ci-après identifiés:

Objets de décisions**Niveau de gestion - client****Conformité aux encadrements****Niveau 2****Avenants à l'entente client-fournisseur****Client demandeur niveau 4 ou niveau 3
et copie aux gestionnaires de l'entente**

**ENTENTE DE PARTENARIAT 2008
(Volet - Innovation technologique)**

ENTRE

**LA DIVISION HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE
(ci-après nommée "DHQTÉ")**

ET

LE GROUPE TECHNOLOGIE

31 juillet 2007

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|----|
| Généralités | 1 |
| Section I – Produits et services faisant partie du portefeuille d'innovation | |
| A Projets d'innovation et de vigie technologique | 2 |
| B Support technique et expertise | 3 |
| Section II – Produits et services hors du portefeuille d'innovation | |
| C Homologation, normalisation et support | 5 |
| Services à la clientèle | 6 |
| Signatures | 6 |
| Annexes | |
| A. Sommaire de la facturation | 7 |
| B. Grille tarifaire 2008 – Activités d'innovation | 8 |
| C. Produits et services de l'Institut de recherche d'Hydro-Québec (IREQ) | 9 |
| D. Contribution de la direction Valorisation de la technologie (DVT) dans les projets d'innovations | 10 |
| E. Produits et services de la direction Valorisation de la technologie (DVT) / propriété intellectuelle | 11 |
| F. Information de gestion devant être fournie au client | 12 |

GÉNÉRALITÉS

PÉRIODE COUVERTE

La présente entente couvre la période du 1er janvier au 31 décembre 2008.

L'UNITÉ CLIENTE

L'unité cliente est la portion réglementée de la DHQTE.

LES UNITÉS FOURNISSEURS

Les unités fournisseurs spécifiques du groupe Technologie sont décrites dans chaque rubrique.

PRODUITS ET SERVICES FAISANT PARTIE DU PORTEFEUILLE D'INNOVATION ET HORS DU PORTEFEUILLE D'INNOVATION

Le portefeuille d'innovation Transport est sous la juridiction de l'équipe plate-forme Transport présidée par la présidente de la division Hydro-Québec TransÉnergie. Cette équipe ou son comité opérationnel, qui agit au nom de l'équipe plate-forme entre les rencontres trimestrielles de cette dernière, peut décider de la fermeture d'un projet ou de la révision de son ampleur, de l'ajout d'un projet et d'une ré-allocation des montants alloués au sein du portefeuille. À cet effet, tout dépassement d'une enveloppe autorisée à l'intérieur d'un projet ne peut se faire sans l'autorisation préalable de l'équipe plate-forme ou du comité opérationnel.

La section 1 de la présente entente concerne les produits et services du groupe Technologie fournis dans le cadre du portefeuille d'innovation technologique. La section 2 concerne les produits et services fournis par le groupe Technologie à l'extérieur du cadre du portefeuille d'innovation.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Tous les autres produits et services fournis seront imputés aux centres ou supports de coûts concernés.
- Les rapports de gestion sur la consommation réelle par services fournis, les besoins d'information relatifs aux critères de capitalisation et le détail des informations pour les fins de virement aux comptes d'immobilisation seront fournis selon les contenus et fréquences spécifiés à l'annexe F. D'autres informations pourront être fournies sur demande du client.
- Des indicateurs de performance relatifs à la gestion globale du portefeuille et à la réalisation des projets d'innovation seront établis pour être inclus au tableau de bord et suivis périodiquement par la plate-forme.
- La présente entente ne couvre pas les services rendus aux filiales ou autres entités externes à DHQTE. Ce type de services fera l'objet d'une facturation distincte de la présente entente.

SECTION I – PRODUITS ET SERVICES FAISANT PARTIE DU PORTEFEUILLE D'INNOVATION

A PROJETS D'INNOVATION ET DE VIGIE TECHNOLOGIQUE

1. LES UNITÉS-FOURNISSEURS

Les unités du groupe Technologie fournissant des services dans le cadre de la présente section de l'entente sont:

- L'Institut de Recherche d'Hydro-Québec (IREQ)
- La direction Valorisation de la technologie (DVT)

2. LES PRODUITS ET SERVICES FOURNIS

2.1 Caractéristiques des biens et services

Divers produits et services, dont les livrables d'étape requis dans le cadre des projets d'innovation et faisant partie des mandats confiés par la plate-forme aux chargés de projets d'innovation. Ces produits incluent, entre autres, des produits technologiques, des documents techniques, des documents concernant le calcul de la valeur des projets, des ententes de partenariat et des services ayant trait à la protection de la propriété intellectuelle. Des produits et services de vigie.

2.2 Conditions de fourniture

Le document précisant le mandat confié par la plate-forme aux chargés de projets d'innovation est le « Plan de projet ». Ce document devra préciser les livrables finaux du projet ainsi que les livrables d'étape, les coûts et échéanciers globaux et d'étape en cours.

Dès que des écarts sont anticipés, les chargés de projets en feront part au noyau opérationnel qui déterminera la procédure à suivre pour procéder aux ajustements requis dans le mandat.

Le fournisseur, plus précisément l'administrateur de projets produira, sur une base mensuelle, un suivi de chaque projet et un suivi consolidé pour l'ensemble des projets du portefeuille.

2.3 Transfert technologique

Le fournisseur s'engage à offrir le support nécessaire au client afin d'assurer le transfert technologique requis pour l'implantation des biens et services. Le client est l'unique propriétaire des technologies développées dans le cadre de cette entente à moins qu'un accord ait été conclu préalablement par le client avec d'autres partenaires souvent basé sur un partage du financement.

2.4 Support à la gestion de la PI

Le fournisseur (DVT) s'engage à fournir sur une base mensuelle un rapport de gestion de la PI présentant l'évolution du portefeuille de brevets ainsi que des actes administratifs et des décisions requises selon un format convenu avec le client.

Les unités du groupe Technologie et de la DHQTÉ doivent structurer leur budget et fournir l'information requise en fonction des besoins exprimés et à la satisfaction de l'équipe plate-forme et de la haute direction tout en répondant aux besoins de la gérance des projets et de la gestion des actifs.

3. LA BASE DE FACTURATION

La facturation à taux horaire et des charges directes se fera au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Le client s'engage à payer les biens et services consommés aux prix unitaires spécifiés à la grille tarifaire du fournisseur (annexe B) et au prix coûtant pour les frais encourus à l'externe.

Un sommaire de la facturation et des volumes convenus est présenté à l'annexe A.

Le fournisseur s'engage à effectuer selon les normes de l'entreprise, les imputations comptables de la charge de facturation interne associée aux projets d'innovation au centre de coûts dédié de la DHQTE.

Un ajustement aux coûts facturés sera effectué en fin d'année, dans le cadre de l'exercice de sur/sous-imputation, si des écarts de volume et/ou de prix respectant les critères pré-déterminés par la VP Finances se présentaient.

La contribution de la DHQTE aux projets d'innovation et vigie ne fait pas partie des coûts facturés par le groupe Technologie. Ce montant doit être budgétisé par la DHQTE, cette dernière s'engage à contribuer aux projets d'innovation jusqu'à concurrence de ce montant. De plus, la DHQTE s'engage à couvrir, pour une somme estimée à environ 1,8 M\$, les besoins additionnels de l'IREQ en services achetés dans le cadre de la réalisation des projets d'innovation capitalisables.

B SUPPORT TECHNIQUE ET EXPERTISE

1. L'UNITÉ FOURNISSEUR

- L'Institut de Recherche d'Hydro-Québec (IREQ).

2. LES PRODUITS ET SERVICES FOURNIS

2.1 Caractéristiques des biens et services

Les biens et services fournis sont d'une part les biens et services liés au support technique et à l'expertise en innovation technologique offerts par le fournisseur ainsi décrits à l'annexe C.

Le client est seul responsable de gérer et d'administrer le budget relié à ces services.

2.2 Conditions de fourniture

Le fournisseur s'engage par mandat à fournir les biens et services spécifiés dans la présente entente. Chaque mandat comprend la description du livrable, la justification du projet, les coûts et les délais de réalisation, les points de décisions et résultats clés. Sa réalisation est sujette à l'approbation de l'unité cliente.

L'unité cliente peut en tout temps décider de la fermeture ou de la modification de la nature d'un projet. Le client s'engage à accepter les charges encourues sur le projet ainsi que les autres frais jugés raisonnables par les deux (2) parties.

Le fournisseur s'engage à respecter chaque mandat incluant le livrable, les coûts et les dates de livraison pour chacun des biens et services. Le non-respect des conditions de livraison devra être justifié, avant d'engager les dépenses, par le fournisseur. Le client décidera alors de la poursuite ou de la fin du mandat.

Le fournisseur s'engage à rendre compte sur l'atteinte des résultats-clés en termes de coûts, délais, contenu et risques en fonction des besoins dictés par la gérance de projet de l'unité cliente.

2.3 Transfert technologique

Le fournisseur s'engage à offrir le support nécessaire au client afin d'assurer le transfert technologique requis pour l'implantation du bien et service.

Le client est l'unique propriétaire des technologies développées dans le cadre de cette entente à moins qu'un accord ait été conclu préalablement par le client avec d'autres partenaires sur un partage basé souvent sur le partage du financement.

3. LA BASE DE FACTURATION

Le client s'engage à payer les biens et services consommés aux prix unitaires spécifiés à la grille tarifaire du fournisseur (annexe B) et au prix coûtant pour les frais encourus à l'externe.

Un sommaire de la facturation et des volumes convenus est présenté à l'annexe A.

Le fournisseur s'engage à effectuer selon les normes de l'entreprise les imputations comptables de la charge de facturation interne aux centres de coûts identifiés par le client, et ce pour chacun des biens et services consommés.

SECTION II – PRODUITS ET SERVICES HORS DU PORTEFEUILLE D'INNOVATION

C HOMOLOGATION, NORMALISATION ET SUPPORT

1. L'UNITÉ FOURNISSEUR

L'Institut de Recherche d'Hydro-Québec (IREQ)

2. LES PRODUITS ET SERVICES FOURNIS

2.1 Caractéristiques des biens et services

Les biens et services fournis sont les biens et services liés au support et à l'expertise technique.

Le client est seul responsable de gérer et d'administrer le budget relié à ces services.

2.2 Conditions de fourniture

Le fournisseur s'engage par mandat à fournir les biens et services spécifiés dans la présente entente. Ce mandat comprend la description du livrable, la justification du projet, les coûts et les délais de réalisation, points de décisions et résultats clés. Sa réalisation est sujette à l'approbation de l'unité cliente.

L'unité cliente peut en tout temps décider de terminer ou de modifier un mandat. Le client s'engage à accepter les charges encourues sur le mandat ainsi que les autres frais jugés raisonnables par les deux (2) parties.

Le fournisseur s'engage à respecter le contenu du livrable, les coûts et les dates de livraison pour chacun des biens et services. Le non-respect des conditions de livraison devra être justifié, avant d'engager les dépenses, par le fournisseur. Le client décidera alors de la poursuite ou de la fin du mandat.

Le fournisseur s'engage à rendre compte sur l'atteinte des résultats-clés en termes de coûts, délais, contenu et risques en fonction des besoins dictés par la gérance de projets de l'unité cliente.

3. LA BASE DE FACTURATION

Le client s'engage à payer les biens et services consommés aux prix unitaire spécifié à la grille tarifaire du fournisseur (annexe B).

Un sommaire de la facturation et des volumes convenus est présenté à l'annexe A.

Le fournisseur s'engage à effectuer selon les normes de l'entreprise les imputations comptables de la charge de facturation interne aux centres de coûts identifiés par le client, et ce pour chacun des biens et services consommés identifiés.

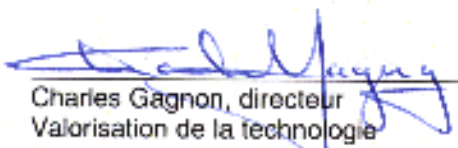
LES SERVICES À LA CLIENTÈLE

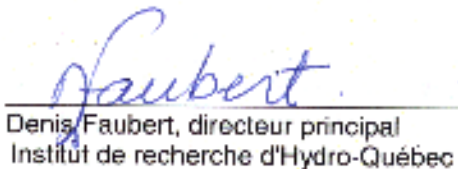
Au groupe Technologie, la gestion globale et administrative de la présente entente est confiée à René Rouleau, chef Plans et administration, dûment autorisé à représenter le groupe à cet effet. À la DHQTE, la gestion globale et administrative est confiée à Danielle Bernard, Chef Innovation technologique Transport.

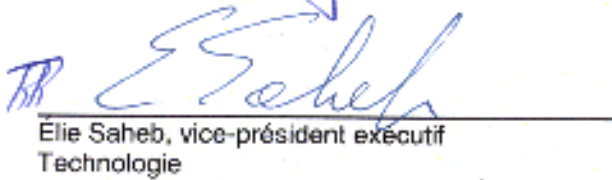
Pour toute information ou problématique concernant les services couverts par la présente entente, veuillez communiquer avec les responsables suivants:

- Institut de Recherche d'Hydro-Québec: Denis Faubert 810-8900
- Valorisation de la technologie : Charles Gagnon 289-6804

SIGNATURES DES PARTENAIRES

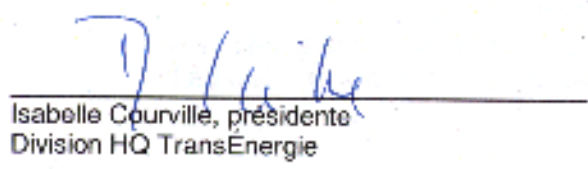

Charles Gagnon, directeur
Valorisation de la technologie


Denis Faubert, directeur principal
Institut de recherche d'Hydro-Québec


Elie Saheb, vice-président exécutif
Technologie

Date


Yves Pleau, directeur
Expertise et support technique de transport


Isabelle Courville, présidente
Division HQ TransEnergie

11/9/17

Date

Entente de partenariat 2008 – Volet Innovation technologique
Division HQ TransÉnergie

SOMMAIRE DE LA FACTURATION

| PRODUITS/SERVICES RENDUS | Base de facturation | Annexes | Coût unitaire | Consommation | Total (\$) |
|---|---------------------|---------|-----------------------------------|---------------------------------|------------------------------|
| INNOVATION TECHNOLOGIQUE | | | | | |
| <u>Projets d'Innovation</u> | | | | | |
| Institut de Recherche d'Hydro-Québec | Horaire | B,C | Main-d'oeuvre Charges directes | 70 828 heures 900 000 unités | 10 346 000 \$ 900 000 \$ |
| Nouveaux projets | Horaire | B,C | Main-d'oeuvre | 3 822 heures | 600 000 \$ |
| Valorisation technologie | Horaire | B,D,E | Main-d'oeuvre Charges directes | 2 467 heures 110 000 unités | 444 000 \$ 110 000 \$ |
| | | | | SOUS-TOTAL | 12 400 000 \$ |
| <u>Support technique et expertise et</u> <u>vigie (Inclus au portefeuille)</u> | Horaire | B,C | MO (Recherche) MO (Essais) | 13 376 heures 1 911 heures | 2 100 000 \$ 300 000 \$ |
| Institut de Recherche d'Hydro-Québec | | | | | |
| <u>Support technique et expertise</u> <u>(hors portefeuille)</u> | Horaire | B,C | MO (Recherche) MO (Essais) | 6 369 heures 10 828 heures | 1 000 000 \$ 1 700 000 \$ |
| Institut de Recherche d'Hydro-Québec | | | | | |
| Pérennité des Laboratoires Travaux confiés à la VPCSP | | | MO (Essais) | 4 777 heures | 750 000\$ |
| | | | | 300 000 unités | 300 000\$ |
| | | | | SOUS-TOTAL | 6 150 000 \$ |
| GRAND TOTAL | | | | | 18 550 000 \$ |

Notes :

- Cette entente tient compte d'une réduction de 500 k\$ de l'enveloppe prévue pour les projets capitalisables par rapport à l'enveloppe convenue pour 2007 et d'une augmentation de 300 k\$ de l'enveloppe requise pour assurer la pérennité des installations (travaux confiés à la VPCSP).
- Les montants qui pourraient se dégager en cours d'année dû à une diminution des besoins en support technique pourront être réalloués aux projets d'innovation suite à l'approbation de la DHQTE à cet effet.

GROUPE TECHNOLOGIE - ACTIVITÉS D'INNOVATION**Grille tarifaire 2008**

| Groupe | Sous-groupe | Tarif horaire 2008 (note 2) |
|---|--------------------|--|
| Déboursés spécifiques (biens et services externes) | | 15/unité |

Institut de recherche d'Hydro-Québec :

| | | |
|-----------|-------------------|-----|
| Chercheur | niveaux 1 et 2 | 150 |
| | niveaux 3, 4 et 5 | 180 |

| | | |
|--------------------|-------------------|-----|
| Ingénieur – essais | niveaux 1 et 2 | 191 |
| | niveaux 3, 4 et 5 | 200 |

| | | |
|------------------------|--|-----|
| Technicien – recherche | | 130 |
| Technicien – essais | | 162 |

| | | |
|--------------------|--|-----|
| Métier – recherche | | 105 |
| Métier – essais | | 137 |

| | | |
|-------------|-----------------|-----|
| Tarif moyen | (note 1) | 157 |
|-------------|-----------------|-----|

Direction Valorisation de la technologie :

| | | |
|---------------|--|-----|
| Professionnel | | 180 |
|---------------|--|-----|

Note 1 : En fonction de la répartition du personnel au 29 avril 2007.

Note 2 : Le maintien des tarifs de 2007 en 2008 est justifié par la prise en compte de l'inflation (2%) et des coûts reliés aux Chefs Innovation de l'IREQ dans la base tarifaire à coûts complets compensés par la réduction confirmée par le corporatif pour 2008 au niveau de la charge de retraite.

PRODUITS ET SERVICES DE L'INSTITUT DE RECHERCHE D'HYDRO-QUÉBEC

Dans le cadre de la réalisation des projets d'innovation et des mandats de soutien technique et d'expertise confiés par la division HQ TransÉnergie, l'Institut de Recherche d'Hydro-Québec fournit divers produits et services dans les différents domaines suivants :

Volet expertise :

- Innovation technologique
- Efficacité énergétique
- Mécanique, métallurgie et civil
- Équipements électriques
- Analyse et gestion de réseaux
- Automatisation et systèmes de mesure
- Chimie et matériaux
- Utilisation de l'énergie
- Simulation de réseaux

Volet essais :

- Étalonnage et réparation d'équipements électriques
- Haute tension
- Mécanique et thermomécanique

Contribution de Valo par étapes (processus étape-porte générique)

| Dimensions à traiter | Étape 1 | Étape 2 | Étape 3 | Étape 4 | Étape 5 |
|---------------------------------|--|---|--|--|---|
| Valeur du projet | Évaluation de la valeur économique (interne et externe). (Réglementée et non réglementée) | Mise à jour de la valeur économique (interne et externe). (Réglementée et non réglementée) | Mise à jour de la valeur économique (interne et externe). (Réglementée et non réglementée) | Mise à jour de la valeur économique (interne et externe). (Réglementée et non réglementée) | Définition des indicateurs de succès financiers, opérationnels et stratég. d'implantation du produit Mise à jour de la valeur économique |
| Marché externe | Évaluation préliminaire des besoins du marché Synthèse des rapports existants d'analyse du marché externe | Étude de marché Rapport sur les acteurs et concurrents dans le domaine | Proposition du mode de commercialisation (licences à des existantes ou « start-up ») Mise à jour de l'étude de marché et des acteurs/concurrents du domaine (si possible) | Licences et plans d'affaires Suivi en mode continu du marché externe et du potentiel de commercialisation | Suivi en mode continu du marché externe et du potentiel de commercialisation |
| Fabrication | | | Coût de revient préliminaire | Coût de revient précisé | Coût de revient fixé |
| Partenariat | | | Entente avec partenaire(s) industriels | Suivi des progrès de l'industriel | Finalisation de ou des ententes commerciales |
| Propriété intellectuelle | Rapport technique de recherche de brevets (état de l'art antérieur) | Étude de brevetabilité Stratégie préliminaire de protection de la PI Mise à jour du rapport tech. de recherche de brevets | Stratégie complète de protection de la PI Prise de brevets Mise à jour du rapport tech. de recherche de brevets | Transfert technologique au partenaire industriel/commercial | |

**PRODUITS ET SERVICES DE LA DIRECTION VALORISATION
DE LA TECHNOLOGIE / PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

- Supporter et conseiller l'unité d'affaires quant aux stratégies à adopter dans le but de protéger efficacement la propriété intellectuelle (brevets, marques de commerce, droits d'auteurs...);
- Effectuer les paiements pour les frais de maintien et d'acquisition de brevets;
- Préparer et administrer les actes et procédures requis;
- Enregistrer et conserver les titres de propriété intellectuelle;
- Enregistrer et maintenir à jour toutes les données pertinentes relatives aux brevets;
- Fournir des rapports de gestion mensuels ou ponctuels présentant l'évolution du portefeuille;
- Formuler des propositions sur les budgets requis pour soutenir les activités de propriété intellectuelle;
- Agir à titre de porte d'entrée unique pour la PI auprès de divers intervenants externes d'Hydro-Québec, tels les cabinets de brevets.

INFORMATION DE GESTION DEVANT ÊTRE FOURNIE AU CLIENT

1. Rapports de suivi de projets

Les rapports de suivi de chaque projet (fiche de projet et situation financière) ainsi qu'un consolidé sera disponible à chaque mois. Le sommaire sera accompagné du portrait de l'utilisation des ressources et du suivi de l'entente de partenariat en ce qui a trait au suivi des projets d'innovation et de vigie ainsi que les frais de gestion. Ces documents sont déjà disponibles et leur format est satisfaisant.

L'information requise pour la capitalisation des projets aux investissements sera fournie sur demande par l'administration de projet.

2. Rapport de suivi global de l'entente de partenariat

Un rapport de suivi global de l'entente de partenariat est requis mensuellement. Ce rapport devra distinguer la partie support et expertise incluse dans le portefeuille de celle à l'extérieur du portefeuille.

3. Rapport de suivi et de gestion du portefeuille de brevets

Un rapport mensuel de suivi et de gestion de la PI est requis mensuellement. Ce rapport devra présenter l'évolution du portefeuille de brevets ainsi que des actes administratifs et décisions requises et à venir, selon un format convenu avec le client.

4. Sommaire des mandats de support et d'expertise provenant des territoires et de la division HQ Équipement pour le compte des territoires.

Un rapport sommaire des mandats effectués hors portefeuille sera émis mensuellement. Il comprendra :

- Le total mensuel et le cumulatif par territoire des dépenses associées à la calibration des appareils.
- Le total mensuel et cumulatif des autres dépenses par territoires.
- Une copie du mandat et un suivi spécifique des projets particuliers demandés par les territoires et dont le montant global budgété est supérieur à 50 k\$.

5. Indicateurs de performances mis à jour mensuellement

Ces indicateurs de performances seront définis par le noyau opérationnel conjointement avec l'administrateur de projets.

Note complémentaire : le groupe Technologie fera tout ce qui est en son pouvoir pour respecter les besoins d'information de gestion exprimés par la DHQTE dans la mesure où ces informations sont disponibles facilement sans alourdir les processus opérationnels en vigueur.